AVIS DE CONCOURS

SECTION I

I.1) NOM, ADRESSE ET POINT(S) DE CONTACT

Nom officiel : Mairie de MARONNE
Adresse postale : Hôtel de Ville - Place Jean Jaurès – BP 1095
Localité/Ville : Maromme Code postal : 76153 Pays : France
Point(s) de contact : Monsieur le Maire Téléphone : 02.32.82.22.00
Courrier électronique : Fax : 02.32.82.22.28
secretariat.general@ville-maromme.fr
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
☒ Points de contact susmentionné
Adresse auprès de laquelle des documents complémentaires peuvent être obtenues :
☒ Points de contact susmentionné
Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés :
☒ Point de contact susmentionné

I.2) TYPE DE POUVOIR

☒ Collectivité territoriale

I.3) ACTIVITE

RAS

SECTION II

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction d'une bibliothèque d'un hall d'accueil et la réhabilitation d'un bâtiment ancien à usage de Mairie

II.I.2) Description

Réalisation en deux tranches de la Bibliothèque (neuve, en tranche ferme, y compris certains espaces affectés au programme mairie, ou à des parties communes, qui seront à implanter dans la partie neuve) et de la Mairie (restructuration et réhabilitation, en tranche conditionnelle). Ces deux tranches ne seront pas nécessairement concommittantes. Surfaces indicatives : pour la partie neuve, environ 1400 m², et pour la réhabilitation, environ 1500 m².
L'estimation prévisionnelle des travaux est de 2 400 000 € HT pour la tranche ferme et 2 000 000 €HT pour la tranche conditionnelle.

II.1.3) Vocabulaire commun

	Descripteur principal
Objet principal	71.22.10.00-3
Objets supplémentaires	71.30.00.00-1

SECTION III

III.1) Critères

a) Le présent avis s'adresse à une équipe de maîtrise d'œuvre disposant :
   - De compétences en matières d'architecture, techniques (structures, fluides, courants forts, courants faibles, thermiques, acoustiques), d'économie de la construction et devant avoir une expérience en matière de démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) et en bâtiment BBC
   - D'expérience : les candidats auront réalisé au moins un équipement d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée, en particulier en réhabilitation lourde.
     En cas de groupement, l'architecte sera obligatoirement le mandataire d'un groupement conjoint ou solidaire.

b) Critères de sélection des candidats appelés à concourir :
   - Qualité des références fournies par l'architecte et les membres du groupement eu égard à l'objet du concours
   - Note méthodologique et de motivation qui devra, entre autres, présenter l'équipe de projet proposée
   - Moyens (humains, matériel), capacités financières, qualifications et qualité des candidats

c) Dossier de candidatures à remettre
   - Dossier administratif
     - Lettre de candidatures identifiant les membres du groupement candidat, y compris le mandataire (1 A4).
     - Note de motivation et méthodologique du mandataire de l'équipe (architecte) de deux pages maximum au format A4.
     - Pouvoir de la personne habilitée à engager les membres du groupement candidat (DC4 obligatoire).
     - Pour les architectes : copie de l'attestation de l'inscription à l'ordre des architectes
     - Déclaration sur l'honneur pour chaque membre, de l'équipe qu'il n'est pas interdit d'accès à la commande publique.
     - Le cas échéant, le jugement de redressement judiciaire.
     - Le DC5 dûment complété pour chaque membre de l'équipe (DC5 obligatoire).
     - Le DC7 dûment complété pour chaque membre de l'équipe (DC7 obligatoire).
     - Extrait K-bis

   - Dossier technique
     - Une présentation synthétique de l'équipe candidate (composition, titres d'études, compétences, moyens humains et techniques, répartitions des tâches) 3 pages A4 maximum)
     - Pour chaque membre de l'équipe, 3 références de moins de 10 ans comportant au moins un équipement d'importance et de complexité équivalente à l'opération, dont une opération mixte réhabilitation lourde – construction neuve en milieu urbain.
       Ces références doivent mentionner : les coordonnées du maître d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation et la mission effectuée, présentée sous forme d'un cadre unique au format A3.
       En outre, pour l'architecte, chaque référence fera l'objet d'une fiche complémentaire au format A3 avec photos couleur et précisant le lieu, le maître d'ouvrage, la date de réalisation, le coût estimé et le coût réel de l'ouvrage, en même date de valeur, la SHON et la nature de la mission effectuée.

L'ensemble de ces éléments, et en particulier les 3 fiches A3 établies par l'Architecte, seront remis sur un CD.
Aucun document ne sera restitué.

III.2) La participation est réservée à une profession particulière oui ☒ non ☐
Dans l'affirmative, indiquer quelle profession
ARCHITECTE

SECTION IV

IV.1) TYPE DE CONCOURS
Restreint ☒
Nombre envisagé de participants : 3

IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DEJA SELECTIONNES
Néant

IV.3) CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS
- La qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale du projet et les dispositions envisagées pour répondre aux critères des bâtiments basses consommation.
- Les données financières et économiques du projet : économie générale du projet (respect du coût d'investissement et maîtrise des coûts d'entretien et d'exploitation)
- La pertinence des réponses apportées au programme et leur faisabilité technique
- Moyens mis en œuvre pour respecter les délais et le planning proposés

IV.4) RENSEIGNEMENTS

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice
A voir par le MOA

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et documents additionnels

Documents payants : oui ☐ non ☑

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation
Date : 26/04/2010 Heure : 12h00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés
Date prévue : 21 mai 2010

IV.4.5) Langues
FR ☒

IV.5) RECOMPENSES ET JURY

IV.5.1) Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) oui ☒ non ☐

Dans l'affirmative, nombre et montant des primes à attribuer (le cas échéant)

Une prime de 22 000 € HT sera attribuée à chaque candidat admis à concourir et non retenu dans les conditions prévues dans le RDC.

Le lauréat devra fournir une maquette au stade APS, dans le cadre du marché qui lui sera attribué. Elle portera sur l'ensemble des ouvrages, y compris les abords immédiats et les constructions avoisinantes.

IV.5.2) Détails des paiements

Il sera précisé dans le règlement du concours remis au 3 candidats admis à concourir.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours : oui ☒ non ☐

IV.5.4) La décision du jury est contraignante par le pouvoir adjudicateur/ l'entité adjudicatrice oui ☐ non ☒

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

La composition du jury n'est pas arrêtée à ce jour.

Elle sera précisée dans le règlement du concours.

SECTION VI

VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES oui ☐ non ☒

VI.2) AUTRES INFORMATIONS

- Remise des candidatures

  Le maître d'ouvrage souhaite que les candidatures soient remises sous double enveloppe (l'enveloppe intérieure portant la mention :

  « Concours pour la construction d'une bibliothèque et la restructuration d'un bâtiment
  Dossier de candidature
  Ne pas ouvrir avant la séance »

  contre récépissé à l'adresse suivante : *Monsieur le Maire*
  Hôtel de Ville
  Place Jean Jaurès
  76150 MAROMME

  ou soient adressées par pli recommandé avec AR postal à l'adresse suivante :
  Monsieur le Maire
  Hôtel de Ville
  Place Jean Jaurès
  76150 MAROMME

  En cas de réception tardive le pli est renvoyé à son auteur.

  Indépendamment de la durée de leur transmission, les candidatures devront parvenir avant la date et l'heure limitées précitées au IV.4.3.

  Les documents de candidatures qui nécessitent une signature seront accompagnés d'un certificat de signature.

  Si le candidat opte pour la remise de sa candidature par voie électronique, elle se fera sur la plateforme de dématérialisation du site de l'ADM 76 suivante: https://www.publicatur.fr…….

- Marché de maîtrise d'œuvre consécutif au concours
  Le marché qui suivra le concours est un marché de service soumis à l'AMP.
  Si l'attributaire du marché est un groupement, le titulaire du marché sera un groupement conjoint dont le mandataire architecte sera solidaire.
  La mission confiée sera une mission de base, y compris les plans d'exécution et la synthèse des études. La mission de coordination SSI est intégrée, si nécessaire dans la mission du maître d'œuvre (notamment les normes 61-931 à61-939 et leurs normes associées ainsi que leur guide d'utilisation référencé NF S 61-949).
  Les marchés de travaux seront passés en corps d'état séparés.
- Modalités de financement et de paiement
  Origine du financement : fonds propres, subvention du Conseil général, autres organismes à déterminer.
  Les prix seront révisables.
  Paiement sous formes d'acomptes et d'un solde selon les conditions fixées dans le cahier des charges.
  Délai global de paiement : 30 jours.
- L'unité monétaire utilisée est l'Euro.

- Recours :
  Instance chargée des procédures de recours.
  Tribunal administratif de Rouen
  Adresse postale : 53 avenue Gustave Flaubert
  Localité/ville : ROUEN 76000
  Téléphone : 02.32.08.12.70

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours
Tribunal administratif de Rouen
Adresse postale : 53 avenue Gustave Flaubert
Localité/ville : ROUEN 76000
Téléphone : 02.32.08.12.70

VI.3.2) Instruction des recours
Référé pré-contractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551.12 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du marché.
Les délais prévus à l'article R551-7 du CJA recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et peut-être exercé dans les deux mois suivants la date à laquelle la conclusion du constat est rendu publique.
Recours contre une décision administrative prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours
Tribunal administratif de Rouen
Adresse postale : 53 avenue Gustave Flaubert
Localité/ville : ROUEN 76000
Téléphone : 02.32.08.12.70